

Affichage du compte-rendu le

retiré de l'affichage le

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 SEPTEMBRE 2018

À 20 HEURES

### CONVOCATION ET AFFICHAGE DU 28 Août 2018

-----  
Présents : M.M. Gérard GREFFE, M. Cyril VACHON, M.Patrick SCHWIRTZ adjoints, Mmes et Ms.Sophie OPREE, Marie-Hélène TOURNIER, Patricia GUILLAUME, Dominique VACHEROT , Arnaud TARTARIN, Magali GODARD, Nolwenn BEROUJON, Antoine BEAU, Sébastien FOL

Excusés : Philippe WEMMERT, pouvoir à Gérard GREFFE

Absents : David BURLE

Secrétaire de séance :

#### **1. / APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRÉCÉDENTE :**

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

#### **2./ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

M. le Maire rend compte des décisions qu'il a prises suite aux délégations accordées conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 16 Avril 2014 :

- Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain de la commune concernant la vente par M.Xavier DUFRENEZ au profit de la SCI DES NOYERS d'une grange avec terrain autour sis à RUFFEY-les-BEAUNE, à prendre dans une plus grande propriété cadastrée section ZL n°92 lieudit « La Rangée des Noyers » pour 10ares 37centiares.

#### **3./ DELIBERATION SUR LES RAPPORTS DE LA CLECT : Transfert de compétence développement économique, rétrocession du COSEC de Nolay, Transfert de la compétence gestion des ares d'accueil des gens du voyage) :**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud (CABCS) s'est réunie le 09 juillet 2018 pour valider l'évaluation des transferts de charges relative :

- Au transfert de la compétence développement économique
- A la rétrocession du COSEC de NOLAY
- Au transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Le détail des charges ainsi évaluées est présenté dans trois rapports .

Conformément à la réglementation, le rapport de la CLECT évaluant le montant des charges transférées doit être approuvé par les conseils municipaux des communes membres par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population de l'agglomération, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, prises dans un **délai de trois mois** à compter de

la transmission du rapport au conseil municipal.

Après délibération des conseils municipaux, le conseil communautaire de la CABCS pourra à son tour délibérer afin de fixer le montant des attributions de compensation définitives des communes concernées, et ce sur la base des charges évaluées par la CLECT.

Le conseil municipal est ainsi appelé à délibérer sur les trois rapports de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence développement économique, telle que présentée dans le rapport annexe correspondant ;
- Approuve l'évaluation des charges concernant la rétrocession du COSEC de NOLAY, telle que présentée dans le rapport annexe correspondant ;
- Approuve l'évaluation des charges concernant le transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage, telle que présentée dans le rapport annexe correspondant ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

#### **4./ FONDS DE CONCOURS ADS :**

Suite à l'adhésion de la commune à la plate forme des autorisations du droit des sols, ADS, la communauté d'agglomération verse, en compensation du coût de cette prestation, un fonds de concours.

Lors de la réunion du 25 juin dernier, le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la poursuite de ces aides pour la période 2018/2020 avec l'établissement d'un règlement d'intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, déclare :

- financer la prestation d'entretien des espaces verts par l'Entreprise Adaptée Viticole de Beaune (EAV) pour un montant de 8892 €

#### **5./ DELIBERATION D ATTRIBUTION DE L INDEMNITE DE CONSEIL A L'ADJOINTE DU TRESORIER EN SON ABSENCE :**

Par délibération en date du 16 avril 2014, le conseil municipal a demandé le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et lui à accorder l'indemnité au taux de 100% par an, calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires.

En arrêt maladie du 1er avril au 29 juillet 2018 inclus, le receveur a été remplacé dans ses fonctions par son adjointe Mme Valérie SOUPART.

Aussi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à Mme SOUPART pour la période du 1er avril au 29 juillet 2018, l'indemnité de conseil prévu par l'arrêté interministériel sus-visé.

- donne pouvoir au maire pour réaliser les écritures comptables correspondantes.

## **6./ REHABILITATION DE L ANCIENNE POSTE ET CREATION D UNE MAISON DE SERVICE PUBLIC :**

- Le maire revient sur la réouverture de la Poste et la création d'une Maison de Services Au Public (MSAP) :

- Le 25 juillet 2018, Monsieur Jean-François COTE accompagné de M.Brice GIANNINI, tous deux chefs de projets à la Poste, sont venus visiter les lieux et ont envisagé les principaux aménagements suivants :

- une cloison est à créer pour fermer la porte existante au fond de la pièce ;

- les cloisons intérieures sont à retirer.

- création d'un local coffre fermé

- Mise en place d'une ligne analogique pour le téléphone et le TPE.

La poste mettra à disposition, pour sa part , un comptoir d'accueil pré-cablé et pré-équipé destiné à la réception de sa clientèle. Un espace de confidentialité sera réservé aux autres partenaires et une borne internet sera également installée

Le conseil municipal approuve ces projets de travaux pour lesquels il donne pouvoir au Maire aux fins de faire établir des devis par les entreprises ad-hoc. Ces devis seront ensuite transmis à la commission d'étude de la poste qui déterminera à quelle hauteur ils pourront être financés. Le conseil municipal se prononcera alors sur la pérennité de ce projet.

Parallèlement, il convient de trouver des partenaires désireux de participer à l'animation de cette Maison de Service Au Public. La convention établie par la préfecture, qui précise sa gestion, en demande trois minimum dont la Poste. Des démarches sont dès à présent menées par le Maire auprès de Pole Emploi, de la Mission Locale pour l'Emploi des jeunes afin de solliciter leur participation.

Le conseil municipal évoque également la possibilité de contacter la CARSAT, la CRAM, Groupama etc...dans ce même objectif, ce qui sera fait dans les plus brefs délais;

## **- 7./ ACQUISITION VAUDIER ET ESQUISSE D AMENAGEMENT LOTISSEMENT “ LE CLOS DE LA LAUVE » : projet esquisses :**

Lors de sa précédente réunion, le conseil municipal avait étudié les différentes esquisses d'aménagement proposées par le cabinet « Berthet, Liogier, Caulfuty “ et décidé, de demander au cabinet de retravailler l'esquisse 3,

- en supprimant l'accès piétons possible sur les champs, au centre du projet au niveau de la placette centrale.

- de répartir différemment les lots en créant des lots plus petits (600m<sup>2</sup>) et des lots un peu plus grands (900m<sup>2</sup>).

Le cabinet a répondu à notre demande et nous soumet une nouvelle esquisse tenant compte de ces exigences : le projet prévoit désormais 12 lots libres pour une surface moyenne de 808 m<sup>2</sup>, avec des lots de 660 à 1020m<sup>2</sup>, le découpage offrant une diversité dans la taille des parcelles.

Cette nouvelle esquisse est présentée au conseil municipal qui la valide

Le maire revient ensuite sur l'acquisition nécessaire que la commune doit faire auprès de la famille VAUDIER pour élargir l'entrée du lotissement. Après des contacts apparemment fructueux fin juin, la municipalité rencontre de nouveau des difficultés pour obtenir une réponse de leur part, les différents mails et appels téléphoniques qui leurs sont adressés quotidiennement restant sans effet.

Cette portion de parcelle étant inscrite sur le PLU communal comme une zone réservée, le maire informe

le conseil que si cette situation perdure une procédure d'expropriation sera mise en oeuvre

## **8./ PROJET D AMENAGEMENT ENTREE SUD DE VARENNES :**

Au précédent conseil municipal, le projet d'aménagement de sécurité de l'entrée sud de Varennes (suppression des coussins berlinois, aménagement d'une double chicane) proposé par la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA) du conseil départemental de Côte-d'Or avait été validé, après quelques modifications apportés par la commission « aménagements du territoire ».

Ce jour, la MICA nous adresse un nouveau projet, plus simple, limitant à une le nombre de chicanes. Présentée au conseil municipal par le Maire, cette proposition est rejetée au bénéfice de la première

## **9./ RAPPORTS ANNUELS relatifs aux services publics d'assainissement, d'eau potable et de collectes des ordures ménagères pour l'exercice 2017 (consultations sur [www.beaunecoteetsud.com](http://www.beaunecoteetsud.com))**

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités territoriales, le conseil municipal de chaque commune adhérant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale EPCI doit être destinataire des rapports annuels adoptés par cet établissement. Le maire doit présenter au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné les rapports qu'il aura reçus de l'EPCI.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment celles de l'article L.5211-39 ;

VU la délibération du conseil de communauté du 25 juin 2018 donnant acte au Président de sa communication sur les rapports 2017 de la communauté d'agglomération concernant l'eau potable, l'assainissement, et la collecte des ordures ménagères

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité ;

donne acte à M.le Maire de sa communication sur ces rapports 2017 de la communauté d'agglomération.

## **10/ INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES :**

- Le bureau d'étude Berger-Liogier-Caulfuty nous a transmis un mémoire sur les démarches administratives à effectuer pour procéder à un modification simplifiée du PLU. Il s'agit de corriger l'erreur matérielle qui déclassé une parcelle batie appartenant aux conjoints Nicolet sur le hameau de Varennes et pour laquelle ils ont déposé un recours auprès du tribunal administratif. Cette démarche est expliquée par le Maire au conseil municipal qui en approuve le procédé. Dès réception du devis du cabinet d'étude cette opération pourra être lancée. Elle devrait s'étendre sur 4 à 5 mois.

- Assemblée générale du Club de foot : Le Maire résume le compte rendu de cette assemblée générale d'où il ressort que cette association connaît un développement continu. Le nombre d'adhésions, notamment chez les plus jeunes, est en hausse croissante. En revanche la mise en place d'équipes féminines pose problème. Le président déplore également les difficultés rencontrées pour motiver des bénévoles lors des différentes animations proposées par le club. La gestion financière, saine, se traduit dans un bilan équilibré. Le club signale également la nécessité de procéder au remplacement du ballon d'eau chaude des sanitaires qui ne remplit plus sa fonction. Le Maire sollicitera des devis de la part d'entreprises de sanitaire/plomberie

- La bibliothèque remercie la commune pour la subvention versée et rappelle la prochaine manifestation qui aura lieu le dimanche 23 septembre sous forme de balade contée au coeur du village, dans le cadre de coup de contes en Côte-d'Or.

- Le conseil municipal de enfants a vu son projet vidéo sur la sécurité routière récompensé par le Conseil Départemental à l'occasion du concours Christian Myon. Un chèque de 1000 € leur sera attribué à l'occasion de la remise des prix le jeudi 27 septembre à Dijon
- Le Maire informe le conseil municipal que l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Beaune et de sa région l'a sollicité aux fins d'organiser son assemblée générale annuelle au foyer rural de la commune dans le mois de mars 2019. Le conseil municipal donne son accord en précisant que le prêt de salle sera gratuit
  - L'entreprise Elabor, qui avait procédé au relevage des tombes en état d'abandon pendant l'hiver au cimetière, interviendra en fin de semaine pour les niveler et les nettoyer.
- Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise Tarvel mettra en place une dizaine de moutons le vendredi 7 septembre sur les espaces verts de la déchetterie communautaire à Travoisy dans le but d'en assurer l'entretien par écopaturage.
- Ce jour, Le Maire à reçu Mr Papasodaro, boulanger à Sainte Marie La Blanche, demeurant dans la commune. Ce dernier est venu évoquer la possibilité d'installer, sur un espace dédié, un distributeur automatique de pains et de viennoiseries dont il assurerait la gestion et la commercialisation. Il souhaite cependant qu'un sondage soit effectué au sein de la population car le seuil de rentabilité de ce projet, couteux pour lui en investissement, se situe aux alentours de 25 produits minimum vendus quotidiennement.

Le conseil municipal, favorable à ce projet, débat sur le lieu probable d'implantation et la forme que doit revêtir le sondage. Le Maire reprendra contact avec cet artisan pour évoquer ces différentes questions.

- Le Maire informe le conseil de sa présence à la rentrée des classes du lundi précédent au Pôle Scolaire Ruffey/Vignoles, laquelle s'est effectuée sans aucun problème. En, revanche des difficultés sont évoquées par le Maire et Mr Beau Antoine, conseiller municipal, concernant le périscolaire où des inscriptions ont été refusées par manque de place. L'un comme l'autre évoquent l'opacité du dispositif qui ne permet pas de connaître les critères retenus pour l'accueil des enfants. Il semblerait que le retour à des rythmes scolaires sur 4 jours ait accentué le problème.

Le Maire, par ailleurs membre et secrétaire de la commission Enfance/Petite enfance de la Cabes qui gère le périscolaire, a saisi les services compétents par courrier, sans réponse à ce jour. Il évoquera cette difficulté lors de la prochaine réunion de cette commission le lundi 10 septembre

- Sophie OPREE, conseillère municipale revient sur la fête BIO qui aura lieu le dimanche 09 septembre prochain. Elle fait appel aux conseillers municipaux pour l'aider dans l'installation et le déroulement de cette manifestation qui devrait regrouper 25 exposants et proposer une buvette, un apéritif offert, des possibilités de restauration et des animations nombreuses et variées pour tout public. Il est rappelé à cette occasion que la rue du pont sera fermée à la circulation
- Le Maire rappelle que, comme les années précédentes, l'église et son clocher seront ouverts aux visites le dimanche 16 septembre de 14h à 18h à l'occasion des journées européennes du patrimoine.
- Cyril Vachon, 2ème adjoint, rend compte de la réunion de la sous-commission sécurité intervenue le 22 août dernier.
- Arnaud Tartarin, conseiller municipal, Cyril Vachon 2ème adjoint évoquent à tour de rôle différents incidents qui se sont produits en soirée pendant l'été au centre bourg aux alentours de l'aire de jeu. Le Maire résume à son tour ces soirées pour lesquels il est intervenu et qui ont nécessité le déplacement d'une patrouille de gendarmerie. Ces incivilités ( nuisances sonores intempestives et tardives, utilisations inappropriées de

l'aire de jeux avec notamment des déplacements en moto et en quad sur sa surface, dégradation d'un boîtier téléphonique, bris de verres et de bouteilles, démontage de la signalétique urbaine et d'un panneau de stop, déplacement en moto et en véhicule rue des viaux dans des conditions dangereuses etc...) dont les auteurs, adolescents ou jeunes majeurs sont partiellement identifiés comme étant de la commune et de villages alentours, ont été mal vécus par les riverains.

Pour y remédier, le Maire a obtenu de la gendarmerie qu'elle soit plus présente en soirée et sur les fins de semaine. Un règlement d'utilisation de l'aire de jeux ainsi que l'arrêté municipal prescrivant des horaires de pratique de jeux de ballon ont été mis à l'affichage. Enfin, des aménagements particuliers( surveillance vidéo notamment) seront installés sur le site. Pour finir il est fait appel à l'esprit civique et au bon sens des parents, responsables pénalement et pécuniairement des agissements de leurs enfants mineurs présents sur place.

- Magali GODARD conseillère municipale demande qu'une signalétique réfléchissante plus visible soit mise en place sur les équipements de voirie a proximité du pont sur la Lauve, route de Vignoles à Travoisy .

Le prochain conseil municipal aura lieu le 2 octobre prochain à 20 heures. Une réunion de la commission finances aura lieu préalablement le mardi 18 septembre à 19h00

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 22h10